



Le 2 février 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ecophyto : les distributeurs n'acceptent pas d'être les boucs émissaires

Le ministre de l'Agriculture Stéphane le Foll a annoncé vendredi 30 janvier, à l'issue du Comité National d'Orientation et de Suivi du plan Ecophyto, les grandes orientations de la version 2 du plan. Il s'est appuyé sur le rapport du député Dominique Potier dont il a repris les recommandations en matière de recherche et développement, de diffusion des pratiques innovantes et de formation. Nos organisations approuvent ces orientations.

En revanche, elles s'opposent fermement à l'objectif global de réduction de 20 % en 5 ans s'appuyant sur un mécanisme de Certificats d'Economie de Produits Phytosanitaires (CEPP) appliqué aux seuls distributeurs. Ces mêmes distributeurs qui se sont engagés, certains de longue date, dans la diffusion des pratiques économes (outils d'aide à la décision, agriculture de précision, bio-contrôle...) n'acceptent pas d'être seuls à supporter la responsabilité financière de l'atteinte d'un objectif disproportionné dont ils sont loin de détenir toutes les clés.

Ce sont en effet les agriculteurs qui décideront des actions mises en œuvre sur leurs exploitations. Les distributeurs ont un rôle à jouer en matière de conseil, mais ne peuvent être tenus pour responsables des décisions des agriculteurs. Ces derniers ne protègent pas leurs cultures par plaisir mais parce que c'est nécessaire. Nécessaire pour dégager un revenu malgré les aléas climatiques, nécessaire pour assurer la maitrise sanitaire que le consommateur est en droit d'attendre.

Le rapport du député Potier insistait à juste titre sur la nécessité d'une harmonisation européenne. Les décisions annoncées vendredi vont bien au contraire aggraver les distorsions de concurrence avec nos voisins européens. La France se distinguait déjà par le plan le plus contraignant et normatif d'Europe établi au titre de la directive européenne pour l'utilisation durable des pesticides. Les conséquences de ces décisions sont déjà connues : un nombre croissant d'agriculteurs achètent leurs produits phytosanitaires hors de nos frontières, où les contraintes et la fiscalité sont plus basses, alors même que les français consomment de plus en plus de produits importés.

Les distributeurs que nos organisations représentent, coopératives et négociants agricoles, resteront des partenaires actifs de l'agro-écologie, mais ne peuvent accepter d'être les boucs émissaires d'un effet d'annonce du ministre de l'Agriculture.

<u>Contacts presse</u>:

Coop de France : yves.boulay@coopdefrance.coop
Tél : 01 44 17 57 70 - Mobile : 06 30 42 74 43

www.coopdefrance.coop

FNA: mbangelier@negoce-village.com Tél: 01 44 76 90 40

www.negoce-village.com

A propos de Coop de France Métiers du grain

Président : Christian Pèes - Directeur : Vincent Magdelaine Coop de France Métiers du grain est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles de collecte et commercialisation de grain, de conseil et d'approvisionnement. Coop de France Métiers du grain en chiffres :

- 170 coopératives

- 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires

- 25 000 salariés

A propos de la Fédération du Négoce Agricole (FNA)

Président : Frédéric Carré - Directeur général : Sébastien Picardat La FNA est le syndicat professionnel représentatif des 400 négociants agricoles privés, représentant un Chiffre d'Affaires de 6Md€, 10 000 collaborateurs (dont 2 600 conseillers), présents sur toutes les filières (grandes cultures, viticulture, arboriculture, élevage).